

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

ENVIRONNEMENT

PLAN SQUARES

**AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

2024-09-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique de transition écologique et de préservation de la biodiversité, la commune souhaite lancer un « plan squares » afin de créer des îlots de fraîcheur à proximité des habitations.

Ces espaces jouent un rôle fondamental dans l'adaptation des villes aux changements climatiques tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Ce plan a pour objectifs de :

- Réduire les îlots de chaleur urbains ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Favoriser la biodiversité ;

- Améliorer la santé des habitants ;
- Créer des lieux de vie dans les quartiers.

Aménager des espaces verts pour créer des îlots de fraîcheur est donc une solution écologique, durable et bénéfique à la fois pour la planète et pour la qualité de vie en milieu urbain.

En concertation avec les habitants des quartiers concernés, 6 à 7 squares seront créés.

Les sites retenus sont pour la plupart des espaces verts engazonnés sur une surface de 5 725 m².

200 arbres seront plantés sur différents espaces verts de la ville et du mobilier urbain installé.

Le cout de la plantation de 200 arbres s'élève à 14 317,91 €, hors frais de personnel liés à la plantation.

La Région, dans le cadre du « plan Arbres en Hauts-de-France », accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE le « plan squares » présenté ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la région au titre du dispositif « plantations sur propriété publiques » du « plan arbres en Hauts de France » et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

ENVIRONNEMENT

TAXE FONCIÈRE SUR
LES PROPRIÉTÉS
BÂTIES

EXONÉRATION EN
FAVEUR DES
LOGEMENTS ANCIENS
AYANT FAIT L'OBJET
DE
DÉPENSES
D'ÉQUIPEMENT
DESTINÉES À
ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE

2024-09-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable et qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.

Elle précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est

supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts,

Vu l'article 278-0 bis A du code général des impôts,

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

FIXE le taux de l'exonération à 50%.

CHARGE madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

REFECTION DES
VOIRIES ET
TROTTOIRS ALLEES
DES PINSONS ET DES
FAUVETTES

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, de la mise en accessibilité ainsi que dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des voiries et trottoirs des allées des pinsons et des fauvelles

En effet, l'infrastructure vieillissant, les surfaces tendent à se faïencer, induisant la formation de nids de poule, la stagnation de l'eau de pluie, l'enherbement entre les joints des pavés autobloquants et des raccords d'enrobé, ce qui accélère encore davantage la détérioration de ces voiries.

Dès lors, il apparaît nécessaire de rénover l'intégralité des trottoirs et voiries devenus vétustes afin d'améliorer la sécurité des usagers et plus particulièrement ceux à mobilité contrainte (familles avec poussettes, fauteuils roulants, etc...) ainsi que des véhicules, en plus du souci de valoriser l'image de la commune par une homogénéisation de l'esthétique urbaine.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
INSTALLATION DE CHANTIER	17 733,33 €	DSIL	10,77%	33 969,16 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	3 300,00 €	Fds de concours 2022	27,59%	87 000,00 €
VOIRIE ET TROTTOIRS	239 767,84 €	Fds de concours 2024	16,81%	53 000,00 €
SIGNALISATION	8 202,44 €	Ville	44,83%	141 349,35 €
ESPACES VERTS	46 314,90 €			
Total HT	315 318,51 €	Total HT	100,00%	315 318,51 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE la réalisation de ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fonds de concours ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

REFECTION DE LA
TOITURE DE LA
MAIRIE

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, de rénover la toiture de la mairie.

La mairie est un bâtiment ancien dont un pan de toiture face à la place de l'Europe présente des faiblesses d'étanchéité.

Il convient donc de procéder à la rénovation complète de ce pan dans l'objectif de préserver le patrimoine communal.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fond de concours.

Aussi, le plan de financement s'établit comme suit :

		FINANCEMENT		
	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Travaux de couverture	32 500,00 €	Fonds de concours 2024	30,77%	10 000,00 €
		DETR 2023	35,64%	11 583,67 €
		Ville	33,59%	10 916,33 €
Total HT	32 500,00 €	Total HT	100,00%	32 500,00 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE** La réalisation de ce projet,
- AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fond de concours,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DE LA
TOITURE ECOLE
MATERNELLE DES
HAUTES COMMUNES

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que, dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la rénovation de la toiture de l'école maternelle des Hautes Communes.

En effet, la toiture vieillit et les nombreuses fuites génèrent des dégradations.

A ce jour, la toiture de l'école n'est plus étanche, il convient donc d'effectuer des travaux sur cette couverture.

Ces travaux consisteront en la pose d'une membrane PVC qui rendra étanche le bâtiment.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Travaux de couverture	92 500,00 €	Fonds de concours 2024	50,00%	46 250,00 €
		Ville	50,00%	46 250,00 €
Total HT	92 500,00 €	Total HT	100,00%	92 500,00 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite enfance/Jeunesse/École/Seniors le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE La réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fond de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE
30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

REFECTION DE LA
VOIRIE ET DES
TROTTOIRS RUE
CALMETTE

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, de la mise en accessibilité ainsi que dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des voiries et trottoirs de la rue Calmette

En effet, cette voie à sens unique, empruntée régulièrement par les riverains ainsi que par les véhicules se rendant au collège, est vieillissante, les surfaces tendent à se faïencer, induisant la formation de nids de poule, la stagnation de l'eau de pluie ce qui accélère la détérioration de cette voirie. Toutes ces dégradations deviennent dangereuses aussi bien pour les cyclistes que pour les automobilistes.

Dès lors, il nous apparaît nécessaire de rénover l'intégralité des trottoirs et voiries devenus vétustes afin d'améliorer la sécurité des usagers ainsi que des véhicules, en plus du souci de valoriser l'image de la commune par une homogénéisation de l'esthétique urbaine.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Travaux de voirie et trottoirs	34 499,90 €	Fonds de concours 2024 Ville	49,997% 50,003%	17 249,00 € 17 250,90 €
Total HT	34 499,90 €	Total HT		34 499,90 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE la réalisation de ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fonds de concours ainsi qu'à signer tout document à intervenir notamment pour la réalisation de ces travaux.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

CADRE DE VIE

AMENAGEMENT D'UN
PARKING AU FORT
VERT

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions d'accès à ses équipements publics notamment pour améliorer la sécurité des usagers, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements l'aménagement d'un parking à côté du stade du Fort Vert Avenue de Verdun.

En effet, lors des entraînements ou lors des matchs de football, le stationnement souvent anarchique le long des pistes cyclables ou devant le stade est dangereux tant pour les piétons que pour les cyclistes qui souhaitent emprunter la piste cyclable.

Un parking sera aménagé sur une parcelle de terrain jouxtant le stade et cela permettra un stationnement réglementaire et plus sécuritaire pour les visiteurs ainsi que pour les enfants qui sont déposés par leurs parents.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Travaux d'aménagement	356 527,00	Fonds de concours 2024	39,16 %	137 635,00
		Ville	50,84%	218 892,00
Total HT	356 527,00 €	Total HT	100%	356 527,00 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Attractivité le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fonds de concours.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

ACQUISITION D'UN
CAMION

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de la bonne gestion du parc de véhicules, il est nécessaire d'acquérir un nouveau camion pour le service Espaces Verts.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit :

		FINANCEMENT		
	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Camion Espaces verts	24 356,76 €	Fonds de concours	49,27 %	12 000,00 €
		Ville	50,73 %	12 356,76 €
Total HT	24 356,76 €	Total HT	100%	24 356,76 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de cette acquisition,

AUTORISE Madame le Maire à présenter ce projet repris ci-dessus pour une participation financière auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre d'un fonds de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

